



# Bulletin Officiel

N° 3910 Jeudi 4 Août 2011

— 16<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-1 » 2-5

### ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT : AGO 5

### COURBE DES TAUX

6

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010  
SOCIETE CARTHAGE CEMENT

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 09/08/2008 a autorisé l'émission d'emprunts par la banque jusqu'à concurrence de 220 000 000 dinars et ce dans un délai de 3 ans et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 29/07/2010 a donné son accord pour l'émission d'un emprunt obligataire de 100 000 000 dinars et a délégué à la direction générale les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de cet emprunt et d'en arrêter les conditions et modalités selon les conditions du marché.

La Direction Générale de la banque a proposé au Conseil d'Administration réuni le 03/12/2010 l'émission de cet emprunt en deux ou plusieurs fois avec un montant de 50 000 000 dinars dans un premier temps répartis en 3 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de TMM +0,85%
- Catégorie B : Durée 15 ans au taux de TMM + 1,05%
- Catégorie C : Durée 20 ans au taux de 6,15%

Compte tenu des conditions actuelles du marché et des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration, la direction générale a décidé de changer les conditions de cet emprunt d'un montant de 50 000 000 de dinars en le répartissant en 2 catégories :

- Catégorie A : Durée 10 ans au taux de TMM + 1,00%
- Catégorie B : Durée 20 ans au taux de 6,30%

**Dénomination de l'emprunt :** « UIB 2011-1 ».

**Montant :** 50 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/08/2011.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixés selon leur catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 10 ans : TMM + 1,00% brut l'an
- Catégorie B d'une durée de 20 ans : 6,30% brut l'an

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

- Suite -

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6,30% pour les obligations de catégorie B.

**Durée totale** : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- catégorie A : 10 ans ;
- catégorie B : 20 ans.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans.

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans.

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de catégorie B est de 7,43 années.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/08/2011**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/08/2011**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'emprunt :

- Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10,000 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) et ce, de la première année jusqu'à la 10ème année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **26/08/2021** ;
- Catégorie B : Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20ème année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **26/08/2031**.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 Août** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26/08/2012**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements** : Deux étapes sont prévues pour la souscription à l'emprunt « UIB 2011-1 » :

- La première étape se limitera à recevoir les demandes de souscription par catégorie (A, et B) exprimées par les demandeurs pendant la période allant du **1<sup>er</sup>/08/2011 au 12/08/2011**.

- Suite -

- La deuxième étape concernera le dépouillement des demandes, l'affectation des quotas de souscription à retenir au profit de chaque demandeur et le versement du montant des souscriptions retenues et s'étalera du **15/08/2011** au **26/08/2011**.

**a) Les demandes de souscription :**

Pendant la période allant du **1<sup>er</sup>/08/2011** au **12/08/2011**, les demandeurs exprimeront sur chaque demande de souscription, la ou les quantités d'obligations sollicitée(s) par catégorie **avec l'engagement ferme de verser les fonds qui correspondent au montant de la souscription qui sera retenue après le dépouillement des demandes et la répartition des titres.**

Les demandes de souscription seront exprimées sans aucune limite, même si le total des demandes dépasse le montant d'émission de 50 000 000 D.

Les demandes de souscription seront reçues aux guichets de la société AXIS Capital agissant pour le compte de l'UIB et sous sa responsabilité.

**b) Les souscriptions retenues et les versements :**

A la clôture de la première étape, AXIS Capital agissant pour le compte de l'UIB et sous sa responsabilité procédera au dépouillement des demandes de souscription et fixera, compte tenu des demandes parvenues, les montants à allouer à chaque catégorie en privilégiant les maturités longues.

La priorité d'affectation sera accordée, en premier lieu, à la catégorie B de 20 ans :

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 20 ans est égale au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant de l'émission, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de la catégorie B de 20 ans.

Ainsi l'émission de l'emprunt « UIB 2011-1 » se limitera à la catégorie B de 20 ans.

Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie B de 20 ans est inférieure au montant de l'émission, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat d'émission rendu disponible sera réservé à la demande exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans.

- Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est égale au reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Si la demande globale de souscription au niveau de cette catégorie est supérieure au montant du reliquat d'émission disponible, les souscriptions seront retenues proportionnellement aux demandes exprimées au niveau de cette catégorie.

Ainsi, l'émission de l'emprunt « UIB 2011-1 » portera sur les deux catégories de l'emprunt.

Si la demande globale de souscription exprimée au niveau de la catégorie A de 10 ans est inférieure au deuxième reliquat d'émission disponible, toutes les demandes de cette catégorie seront retenues. Le reliquat non souscrit fera l'objet d'une prorogation de souscription jusqu'au **09/09/2011** tout en maintenant la même date de jouissance.

Pendant cette période, toute nouvelle demande de souscription à chaque catégorie sera retenue et ce dans la limite du reliquat disponible.

- Suite -

Les souscriptions effectives et les versements seront reçus après la répartition des souscriptions retenues et ce, à partir du **15/08/2011**.

Un avis d'information sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès l'achèvement des opérations de dépouillement et de répartition des titres.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les demandes de souscriptions seront reçues du **1<sup>er</sup>/08/2011** au **12/08/2011** auprès de la société AXIS Capital, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

Les souscriptions effectives et les versements seront reçus du **15/08/2011** au **26/08/2011** auprès de la société AXIS Capital Bourse, sise 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UIB 2011-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back office marché de l'UIB. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation** : Cet emprunt n'est pas noté.

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0749** en date du **15 juillet 2011** et du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF sous le n°**11-002** en date du **15 juillet 2011** seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès de l'UIB, 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 TUNIS ; de Axis Capital Bourse, Intermédiaire en bourse, 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

2011 - AS -809

## AVIS DES SOCIETES\*

### SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

*La société CARTHAGE CEMENT, porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le jeudi 18 août 2011 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- *Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*
- *Lecture et approbation du rapport de gestion élaboré par le conseil d'administration*
- *Lecture des rapports des commissaires aux comptes*
- *Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010*
- *Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales*
- *Quitus aux administrateurs*
- *Affectation des résultats*
- *Nomination d'administrateurs*
- *Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes*
- *Pouvoirs*

2011 - AS -814

<b>AVIS</b>
-------------

<b>COURBE DES TAUX DU 04 AOUT 2011</b>
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,309%	999,997
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,327%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,514%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,529%	1 008,111
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,541%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,569%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,604%	
	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,673%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,010
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,635
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 047,928
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 069,868
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 037,500
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		965,692
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 029,525
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,194
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 052,075
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,476

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,822	137,832		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,084	12,085		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,237	1,237		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,350	33,353		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,699	45,703		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	153,900	154,281		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	541,051	543,713		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	124,622	124,895		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	123,085	123,185		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,497	112,617		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,589	110,731		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	89,898	90,086		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,175	152,660		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	94,096	94,191		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,841	100,868		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 257,386	1 259,125		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 167,970	2 167,254		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,913	106,129		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	101,666	100,816		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	117,355	117,390		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 160,718	1 160,849		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	118,191	118,613		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,009	14,148		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 661,914	5 677,220		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 571,695	6 590,696		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,119	2,133		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,776	1,784		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,043	1,053		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,357	106,362
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	102,870	102,880
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,681	103,691
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,609	101,619
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,776	101,786
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	105,901	105,910
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,270	102,281
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,387	102,398
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,544	102,555
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,203	104,211
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,135	101,146
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,602	102,613
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,553	102,563
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,133	105,143
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,440	104,450
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,726	101,733
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,440	101,449
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,814	102,823
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	100,866	100,877
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	101,947	101,956

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,578	102,586
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,062	101,073
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,833	102,843
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,393	103,402
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,675	100,684
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,380	10,381
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,176	102,184
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,344	101,353
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,091	100,147
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,478	74,587
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	142,122	142,439
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 405,345	1 408,596
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	110,325	110,445
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	112,337	112,230
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	85,637	85,781
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,920	15,921
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	255,900	256,041
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,597	44,596
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 153,796	2 163,203
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,304	75,404
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	56,006	55,997
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,809	98,865
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	107,780	107,881
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	99,110	99,326
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,587	11,580
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,465	12,463
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,626	16,643
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,477	16,471
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,410	11,441
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	121,684	121,986
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	122,165	122,367
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,025	10,020
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	110,779	111,004
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,098	19,084
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	100,310	100,275
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	101,128	101,082
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,850	98,075
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	104,652	105,778
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	136,509	136,410
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,905	9,910
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	110,931	110,938
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,097	110,944
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,419	100,706
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,002	100,175
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	183,166	183,465
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	162,689	162,951
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	140,672	140,831
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	10 000,800	10 032,027
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	192,688	193,187
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	126,298	126,411
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 381,037	1 387,690
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,177	104,265
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	97,058	97,082
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	110,039	109,991
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 781,060	9 900,132

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 août 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010****BILAN**

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		2 830 557	2 718 786
Moins : Amortissements		(147 966)	(12 605)
	1	2 682 591	2 706 181
Immobilisations corporelles		307 530 917	175 241 443
Moins : Amortissements		(45 991 111)	(38 729 422)
	2	261 539 806	136 512 021
Immobilisations financières		644 239	49 500
Moins : Provisions		-	-
	3	644 239	49 500
		<i>Total des actifs immobilisés</i>	<i>139 267 702</i>
Autres actifs non courants	4	33 189 812	27 519 150
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>298 056 448</b>	<b>166 786 852</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks	5	8 338 039	8 087 720
Clients et comptes rattachés	6	7 185 305	6 991 371
Autres actifs courants	7	5 629 499	814 525
Liquidités et équivalents de liquidités	8	107 174 188	10 679 567
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>128 327 031</b>	<b>26 573 183</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>426 383 479</b>	<b>193 360 035</b>

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**BILAN***(Montants exprimés en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		145 423 907	71 680 060
Réserves		143 477	-
Autres capitaux propres		1 809 234	1 828 081
Prime d'émission		63 900 000	-
Résultats reportés		(440 002)	(441 074)
Modifications comptables		(9 554 671)	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>201 281 945</u>	<u>73 067 067</u>
Compte spécial d'investissement		-	2 725 000
Résultat net de l'exercice		6 917 572	144 549
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>208 199 517</u>	<u>75 936 616</u>
<b>PASSIFS</b>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	105 000 000	3 180 980
Crédit bail	11	11 046 301	2 922 352
Comptes courants actionnaires	12	63 207 323	72 695 503
Passifs d'impôts	13	8 334 028	-
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>187 587 652</u>	<u>78 798 835</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	13 442 447	2 411 721
Autres passifs courants	15	5 791 206	8 964 801
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	11 362 657	27 248 062
<u>Total des passifs courants</u>		<u>30 596 310</u>	<u>38 624 584</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>218 183 962</u>	<u>117 423 419</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>426 383 479</u>	<u>193 360 035</u>

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**ETAT DE RESULTATS**  
(*Exprimé en Dinar Tunisien*)

DESIGNATIONS	NOTE	31 Décembre	
		2010	2009 (*)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	23 258 709	13 797 535
Production immobilisé	18	5 911 585	3 323 841
<b>Total produit d'exploitation</b>		<b>29 170 294</b>	<b>17 121 376</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation stocks, produits finis et encours		(8 005)	(3 555 622)
Achats d'approvisionnement consommés	19	5 265 467	4 069 906
Charge de personnel	20	6 509 714	4 764 704
Dotations aux amortissements et provisions	21	8 697 047	4 814 038
Autres charges d'exploitation	22	2 156 307	1 893 285
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>22 620 530</b>	<b>11 986 311</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 549 764</b>	<b>5 135 065</b>
Charges financières nettes	23	(2 233 263)	(710 155)
Produits des placements	24	574 946	409 894
Autres gains ordinaires	25	4 141 634	123
Autres pertes ordinaires	26	(313 882)	(231 361)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>8 719 199</b>	<b>4 603 565</b>
Reprise sur passifs d'Impôts	13	1 220 643	
Impôt sur les bénéfices	27	(3 022 270)	(1 734 016)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT</b>		<b>6 917 572</b>	<b>2 869 549</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 917 572</b>	<b>2 869 549</b>

(\*) : Retraité pour les besoins de la comparaison (voir note 5.2.1)

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<b>31 décembre</b>	
	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	27 427 638	9 313 999
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	(14 654 532)	(10 113 784)
Intérêts payés	(8 501 100)	(1 038 777)
Impôts et taxes payés	(12 831 454)	(5 971 419)
Autres flux	3 070 699	687 943
	<b>(5 488 749)</b>	<b>(7 122 038)</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(103 551 299)	(11 580 832)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(653 463)	(57 250)
	<b>(104 204 762)</b>	<b>(11 638 082)</b>
<b>Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	134 900 000	29 200 000
Encaissements provenant des emprunts bancaires	145 000 000	-
Remboursements des emprunts bancaires	(53 265 300)	(1 120 000)
Remboursements des Comptes Courants	(14 037 083)	-
Remboursements des crédits Leasing	(2 030 273)	(551 556)
	<b>210 567 344</b>	<b>27 528 444</b>
<b>Flux de Trésorerie provenant des activités de financement</b>		
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>100 873 833</b>	<b>8 768 324</b>
<i>Trésorerie Initiale</i>	<i>4 916 988</i>	<i>(3 851 336)</i>
<i>Trésorerie Finale</i>	<b>105 790 822</b>	<b>4 916 988</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### *I. PRESENTATION DE LA SOCIETE*

La société « Carthage Cement » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société « Les Grandes Carrières du Nord » en deux sociétés : « Carthage Cement » et « GCN Trade ».

La société « les Grandes Carrières du Nord » a apporté dans le cadre de sa scission totale à la société « Carthage Cement » un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une propriété dénommée « Essekoum et El Adham » d'une superficie totale de 218 Ha, 80 A, objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS consistant en une carrière, lequel actif est grevé d'un passif.

L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à D : 110.628.081 s'analysant ainsi :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres Actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
	110.628.081
<u>Apport net</u>	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Apport en capital	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de D : 66.319.940 pour le ramener de D : 108.800.000 à D : 42.480.060 et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions.

Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants associés rémunérés au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 29.200.000 pour le porter à D : 71.680.060, et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire la nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 D) à un dinar (1 D).

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 dinars en numéraire pour le porter de 71.680.060 dinars à 142.680.060 dinars par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

La société « Carthage Cement » a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

## ***II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS***

- ✓ Les états financiers de la société « Carthage Cement » sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.
- ✓ Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2010.
- ✓ Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

## ***III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES***

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 se résument comme suit :

### **3-1 Unité monétaire**

Les comptes de la société « Carthage Cement » sont arrêtés et présentés en dinar tunisien.

### 3-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur coût d'acquisition et à leur mise en utilisation.

Les charges d'emprunts qui sont directement imputable à l'acquisition, la construction ou la production d'un bien sont incorporées dans le coût de ce bien.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leurs durées d'utilité effectives ci-dessous indiqués :

Fonds de commerce		20 ans
Logiciels		3 ans
Licence		5 ans
Constructions Front		10 ans
Carrière	(*)	50 ans
Constructions		20 ans
Agencements, installations et aménagements		10 ans
Matériels et outillages		7 ans
Matériels de transport		5 ans
Matériels et mobiliers de bureau		5 ans
Matériels informatiques		3 ans

(\*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Considérée comme un changement dans l'estimation comptable, elle a été traitée d'une façon prospective.

### 3-3 Contrats de location financement

Tous les contrats de crédit bail sont testés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont la société est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus

### 3-4 **Les frais préliminaires**

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de l'entreprise, engagés au moment de la création de l'entreprise, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création peuvent être portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais peuvent englober toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements...etc.

Ils devraient être résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

### 3-5 **Stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits de carrières et de pièces de rechange.

Ces stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- ✓ Les produits de carrières, au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.
- ✓ Les pièces de rechange, au coût d'acquisition.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis sont valorisés au coût de revient, déterminé sur la base des données comptables et compte tenu des charges directes et indirectes estimées à chaque stade de la production.

### 3-6 **Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues et relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût.

#### ***IV. FAITS SAILLANTS***

##### **4-1 Introduction en Bourse**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le recours au marché financier (marché alternatif) a eu lieu par voie d'une offre publique de souscription (OPS) permettant de consolider les fonds propres de la société en vue de réaliser la construction de la cimenterie d'une capacité de 1,76 millions de tonnes de klinker par an, équivalent à une production annuelle de 2,3 millions de tonnes de ciment environ.

L'introduction a été réalisée en juin 2010, par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles, au prix de D : 1,900 chacune en représentation d'une augmentation de capital en numéraire pour un montant de D : 71.000.000, majoré d'une prime d'émission de D : 63.900.000.

De ce fait, la société est réputée faisant appel public à l'épargne, et est soumise aux dispositions de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 30% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

##### **4-2 Apurement du titre foncier**

Dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière, la société a conclu des accords avec les banques et sociétés de recouvrement portant sur le règlement des anciennes dettes dues par les sociétés « Les Grandes Carrières du Nord », « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles and Tiles » et totalisant un montant net après abandon de D : 34.933.752.

Il convient de signaler que les sommes payées pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles and Tiles », et s'élevant à D : 9.932.576, ont été imputées sur le compte courant de l'associé Lazhar STA.

Cette opération d'arrangement s'est soldée par un gain en faveur de la société et qui a été constaté en résultat de l'exercice pour un montant de D : 3.877.074.

##### **4-3 Démarrage des travaux de construction de la cimenterie**

Conformément à ce qui a été prévu au niveau du plan d'affaires, il a été procédé au démarrage des travaux de construction de la cimenterie. Les investissements réalisés à ce titre ont atteint au 31 décembre 2010, un montant de D : 119.542.349 y compris les avances accordées aux fournisseurs.

#### ***V. MODIFICATIONS COMPTABLES***

##### **5-1 Passifs d'impôts**

Les missions réalisées préalablement à l'introduction des titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ont pris en compte au niveau des travaux d'évaluation, l'engagement de la société « Carthage Cement » de payer l'impôt au titre des plus values réalisées par la société « Les Grandes Carrières du Nord » suite à sa scission totale.

Ces impôts, considérés jusqu'au 31 décembre 2009 comme un engagement en hors bilan, ont été constatés en 2010 et ce à concurrence du montant restant dû, parmi les passifs, sous la rubrique « Passif d'impôts ».

Cet ajustement s'est traduit par une modification comptable affectant les résultats reportés pour un montant de D : 9.554.671.

La reprise au titre de 2010 sur ce passif d'impôt, constatée en résultat de l'exercice a été de D : 1.220.643.

## 5-2 Changements de méthodes de présentation

### 5.2.1 Etat de résultat

Par rapport au 31 décembre 2009, les états financiers au 31 Décembre 2010 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de présentation suivants :

Avant le 1er janvier 2010, les transferts de charges étaient présentés parmi les produits d'exploitation.

A partir de l'exercice 2010, ces montants sont désormais déduits des comptes des charges concernées. A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2009 a été retraité en pro-forma.

Les transferts de charges s'analysent aux 31 décembre 2010 et 2009, par nature comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	63.392	56.462
Amortissements	-	3.321.548
Autres charges d'exploitation	1.865	72.627
Charges financières	5.077.011	5.609.200
<b>Total</b>	<b><u>5.142.268</u></b>	<b><u>9.059.837</u></b>

### 5.2.2 Etat de flux de trésorerie

Par rapport au 31 décembre 2009, les états financiers au 31 Décembre 2010 traduisent, au niveau de l'état de flux de trésorerie, des changements de présentation de certaines rubriques, notamment à travers certains regroupements et reclassements.

A des fins comparatives, l'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2009 a été retraité en pro-forma.

*A/ACTIFS***NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2010 un solde de 2.682.591 DT, contre 2.706.181 DT au 31 décembre 2009, soit une diminution de 23.590 DT qui s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<i>En Dinars</i> <b>Variation</b>
▪ Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	-
▪ Licence	1 051	-	1 051
▪ Logiciels	23 084	12 605	10 479
▪ Immobilisations incorporelles encours	106 422	6 181	100 241
<b>Total Brut</b>	<b>2 830 557</b>	<b>2 718 786</b>	<b>111 771</b>
▪ Amortissements des immobilisations incorporelles	(147 966)	(12 605)	(135 361)
<b>Total Net</b>	<b>2 682 591</b>	<b>2 706 181</b>	<b>(23 590)</b>

**NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2010 un solde net d'amortissements de 261.539.806 DT contre 136.512.021 DT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	<i>En Dinars</i>		
Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Terrains	2 965 922	2 416 704	549 218
Agencements, Aménagements et Installations	749 501	747 850	1 651
Carrière	111 707 060	111 707 060	-
Construction front	25 071 978	25 071 978	-
Constructions	17 590 357	17 590 357	-
Installation climatiseurs	120 681	102 066	18 615
Installation téléphonique	111 392	52 569	58 823
Engins de carrière acquis en leasing	9 240 028	3 019 069	6 220 959
Matériel de transport	804 243	670 861	133 382
Matériel de transport acquis en leasing	1 517 876	888 903	628 973
Matériel industriel	11 959 845	11 761 321	198 524
Matériel informatique	427 079	323 623	103 456
Mobilier & Matériel de bureau	471 018	328 000	143 018
Outillage industriel	627 644	561 082	66 562
Matériels Ready Mix	60 689	-	60 689
Matériels Ready Mix acquis en leasing	4 563 255	-	4 563 255
Immobilisations corporelles en cours	119 542 349	-	119 542 349
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Total Brut</b>	<b>307 530 917</b>	<b>175 241 443</b>	<b>132 289 474</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	(45 991 111)	(38 729 422)	(7 261 689)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>Total Net</b>	<b>261 539 806</b>	<b>136 512 021</b>	<b>125 027 785</b>

(A) : Les immobilisations corporelles encours qui totalisent à la clôture de l'exercice 2010 un montant de 119.542.349 DT se détaillent comme suit :

<b>Immobilisations corporelles encours</b>	<i>En Dinars</i> <b>Montant</b>
Avances accordées aux fournisseurs d'immobilisations	74 750 005
Equipement, travaux & études cimenterie encours	24 803 417
Charges financières capitalisées	7 512 307
FLSMIDHT Equipements	3 338 216
Piste carrière	2 826 825
Installation gaz-Encours	2 374 695
Route d'accès	2 334 160
Piste cimenterie	722 395
Construction Ready mix encours	440 461
Traitement des eaux encours	239 922
Raccordements Télécom - Encours	88 310
Constructions isothermique encours	38 615
Aménagements ben AROUS	32 231
Raccordements Steg - Encours	27 238
Etudes & travaux géotechnique	12 262
Plateforme administrative "JBAL RSASS"	1 290
<b>Total</b>	<hr/> <b>119 542 349</b>

Les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se présentent dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

Désignations	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31/12/2010
	AU 31/12/2009	Acquisitions 2010	AU 31/12/2010	Au 31/12/2009	Dotations Amt.2010	Au 31/12/2010	
Fonds de commerce	2 700 000	-	2 700 000	-	135 000	135 000	2 565 000
Logiciels	12 605	10 479	23 084	12 605	291	12 896	10 188
Licence	-	1 051	1 051	-	70	70	981
Immobilisations incorporelles encours	6 181	100 241	106 422	-	-	-	106 422
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 718 786</b>	<b>111 771</b>	<b>2 830 557</b>	<b>12 605</b>	<b>135 361</b>	<b>147 966</b>	<b>2 682 591</b>
Terrain	2 416 704	549 218	2 965 922	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	747 851	1 650	749 501	706 320	7 223	713 543	35 958
Carrière	111 707 060	-	111 707 060	8 936 565	2 234 141	11 170 706	100 536 354
Construction front	25 071 978	-	25 071 978	6 102 080	2 517 791	8 619 871	16 452 107
Constructions	17 590 357	-	17 590 357	9 535 186	627 345	10 162 531	7 427 826
Installation climatiseurs	102 066	18 615	120 681	101 969	750	102 719	17 962
Installation téléphonique	52 569	58 822	111 391	39 884	3 287	43 171	68 220
Engins de carrière	3 019 069	6 220 959	9 240 028	305 798	1 062 114	1 367 912	7 872 116
Matériel de transport	670 860	133 383	804 243	667 231	3 585	670 816	133 427
Matériel de transport acquis en leasing	888 903	628 973	1 517 876	55 598	234 822	290 420	1 227 456
Matériel industriel	11 761 321	198 524	11 959 845	11 192 172	353 222	11 545 394	414 451
Matériel informatique	323 623	103 456	427 079	269 550	28 575	298 125	128 954
Mobilier & Matériel de bureau	328 000	143 018	471 018	279 129	25 557	304 686	166 332
Outillage industriel	561 082	66 563	627 645	537 940	12 387	550 327	77 318
Matériels Ready Mix	-	60 689	60 689	-	811	811	59 878
Matériels Ready Mix acquis en leasing	-	4 563 255	4 563 255	-	150 079	150 079	4 413 176
Immobilisations corporelles encours	-	119 542 349	119 542 349	-	-	-	119 542 349
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>175 241 443</b>	<b>132 289 474</b>	<b>307 530 917</b>	<b>38 729 422</b>	<b>7 261 689</b>	<b>45 991 111</b>	<b>261 539 806</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>177 960 229</b>	<b>132 401 245</b>	<b>310 361 474</b>	<b>38 742 027</b>	<b>7 397 050</b>	<b>46 139 077</b>	<b>264 222 397</b>

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation			<i>En Dinars</i>
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
<b>Titres de participation</b>	<b>450 783</b>	-	<b>450 783</b>
Titres "Les Carrelages Berbères"	350 883	-	350 883
Titres "Biomasse Power Génération"	99 900	-	99 900
<b>Prêts au personnel</b>	<b>63 948</b>	<b>49 500</b>	<b>14 448</b>
<b>Dépôts &amp; cautionnements versés</b>	<b>129 508</b>	-	<b>129 508</b>
<b>Total</b>	<b>644 239</b>	<b>49 500</b>	<b>594 739</b>

**NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 33.189.812 DT, contre 27.519.150 DT à la clôture de l'exercice 2009, soit une augmentation de 5.670.662 DT. Ils enregistrent les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à la résorption des frais préliminaires engagés en 2008, pour le 1/10.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

Désignations	En Dinars			Total
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	
Frais d'études et de recherches	4 899 336	4 396 115	1 654 132	10 949 583
Honoraires	31 750	470 429	1 664	503 843
Frais de voyages, déplacements et restauration	95 884	148 140	215 829	459 853
Charges du personnel	-	308 406	581 730	890 136
Charges financières	76 545	89 933	61 867	228 345
Divers frais	62 005	435 678	5 118	502 801
Frais préliminaires Ready mix	-	-	65 558	65 558
Frais d'introduction en bourse	-	-	1 943 362	1 943 362
Amortissement Carrière	4 468 282	2 234 141	-	6 702 423
Amortissement Construction Front	1 043 332	1 087 408	-	2 130 740
Intérêts sur comptes courants actionnaires	766 364	5 609 199	5 077 011	11 452 574
Capitalisation des produits financiers	-	-	(2 661 639)	(2 661 639)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	-	-	1 296 203
<b>Total brut</b>	<b>12 739 701</b>	<b>14 779 449</b>	<b>6 944 632</b>	<b>34 463 782</b>
Résorption frais préliminaires de 2008	(1 273 970)	-	-	(1 273 970)
<b>Total résorptions</b>	<b>(1 273 970)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 273 970)</b>
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>11 465 731</b>	<b>14 779 449</b>	<b>6 944 632</b>	<b>33 189 812</b>

**NOTE N°5 : STOCKS**

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2010 à 8.338.039 DT, contre 8.087.720 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 250.319 DT. Ils s'analysent comme suit :

Désignations	En Dinars		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Pièces de rechanges	1 409 220	1 166 905	242 315
Produits finis Agrégats	4 610 576	4 168 315	442 261
Produit Semi-fini	2 294 707	2 752 500	-457 793
-Produit Abattu	526 272	867 000	-340 728
-Produit Semi-Abattu	1 516 846	1 579 500	-62 654
-Produit Déchet & Remblais	251 589	306 000	-54 411
Produits finis READYMIX	23 537	-	23 537
<b>TOTAL</b>	<b>8 338 039</b>	<b>8 087 720</b>	<b>250 319</b>

**NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En Dinars
			Variation
BINA Trade	5 167 762	6 988 196	(1 820 434)
EKON	782 243	-	782 243
Clients, effets à recevoir	1 016 955	-	1 016 955
Clients, factures à établir	205 858	-	205 858
Autres	12 487	3 175	9 312
<b>Total</b>	<b>7 185 305</b>	<b>6 991 371</b>	<b>193 934</b>

**NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010, à 5.629.499 DT, contre 814.525 DT à la clôture de l'exercice 2009, enregistrant ainsi une augmentation de 4.814.974 DT, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En Dinars
			Variation
Fournisseurs avances et acomptes	2 431	84 888	(82 457)
Personnel avances & acomptes	4 990	-	4 990
TVA récupérable	3 284 195	23 707	3 260 488
BINA Trade	482 152	-	482 152
BINA Holding	23 606	-	23 606
Maghreb Transport	580 030	588 601	(8 571)
Promotourisme	18 658	-	18 658
Maghreb carrelage	350	-	350
Tunisia Marble & Tiles	410	-	410
Hôtel EL KSAR	1 391	-	1 391
Grandes Immobilières du Nord	4 189	-	4 189
Carrelages de Berbère	171 778	-	171 778
Jugartha Manutention	3 900	-	3 900
Produits à recevoir(a)	680 815	-	680 815
Charges constatées d'avance (b)	370 604	81 701	288 903
Autres	-	35 628	(35 628)
<b>Total</b>	<b>5 629 499</b>	<b>814 525</b>	<b>4 814 974</b>

(a) Les produits à recevoir correspondent aux intérêts des placements en comptes à terme.

(b) Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice 2010 à 370.604 DT se détaillent comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>
	<b>Montant</b>
Assurance	130 652
Charges financières	182 027
Location	42 273
Autres	15 652
<b>Total</b>	<b>370 604</b>

**NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 107.174.188 DT, contre 10.679.567 DT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une hausse de 96.494.621 DT se détaillant comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Placements en titres SICAV	5 068 376	9 142 398	(4 074 022)
Placements à terme	97 000 000	-	97 000 000
Chèques à encaisser	-	45 965	(45 965)
Effets à l'encaissement	-	72 037	(72 037)
Effets à l'escompte	-	1 192	(1 192)
Banques (a)	5 077 042	1 409 487	3 667 555
Caisse	28 770	8 488	20 282
<b>Total</b>	<b>107 174 188</b>	<b>10 679 567</b>	<b>96 494 621</b>

(a) Le solde du compte banques se détaille comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>		
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Société Tunisienne de Banque	43 306	1 232	42 074
Amen Bank	2 346	-	2 346
Banque de Tunisie	276 639	386 387	(109 748)
Banque Nationale Agricole en Tunisie	350 532	-	350 532
Banque Internationale Arabe de Tunisie	149 978	-	149 978
Banque de Tunisie et des Emirats	99 970	-	99 970
Attijari Bank	100 000	838 019	(738 019)
Arab Tunisian Bank	213 277	183 849	29 428
Banque de l'Habitat	3 698 439	-	3 698 439
Banque Tuniso-Libyenne	22 113	-	22 113
Banque Tuniso-koweïtienne	20 442	-	20 442
Stusid Bank	100 000	-	100 000
<b>Total</b>	<b>5 077 042</b>	<b>1 409 487</b>	<b>3 667 555</b>

***B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS******NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES***

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent à la clôture de l'exercice 2010 208.199.517 DT, contre 75.936.616 DT en 2009, soit une augmentation de 132.262.901 DT.

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<i>En Dinars</i>
			<b>Variation</b>
Capital social	145 423 907	71 680 060	73 743 847
Réserve légale	143 477	-	143 477
Prime d'émission	63 900 000	-	63 900 000
Prime de scission	1 809 234	1 828 081	(18 847)
Résultats reportés	(440 002)	(441 074)	1 072
Modifications comptables affectant les résultats reportés	(9 554 671)	-	(9 554 671)
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>201 281 945</b>	<b>73 067 067</b>	<b>128 214 878</b>
Compte spécial de réinvestissement	-	2 725 000	(2 725 000)
Résultat de l'exercice	6 917 572	144 549	6 773 023
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>208 199 517</b>	<b>75 936 616</b>	<b>132 262 901</b>

***9-1 Evolution du capital social***

L'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2010 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 71.000.000 DT pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT, et ce, par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles souscrites en numéraire à l'occasion de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la bourse de Tunis, au prix de 1,900 DT correspondant à la valeur nominale de 1 DT majoré d'une prime d'émission de 0,900 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2.743.847 DT pour le porter de 142.680.060 DT à 145.423.907 DT, et ce, par l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites.

### 9-2 Structure du capital

La structure du capital se présente au 31 décembre 2010 comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre des actions</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Public	71 730 225	1	71 730 225	49,325%
Droits non convertis	635 161	1	635 161	0,437%
Société BINA CORP	73 058 461	1	73 058 461	50,238%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,000%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,000%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,000%
Société JUGURTHA STUDIES	10	1	10	0,000%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,000%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,000%
<b>Total</b>	<b>145 423 907</b>	<b>1</b>	<b>145 423 907</b>	<b>100,000%</b>

### 9-3 Modifications comptables

Les missions réalisées préalablement à l'introduction des titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ont pris en compte au niveau des travaux d'évaluation, l'engagement de la société « Carthage Cement » de payer l'impôt au titre des plus values réalisées par la société « Les Grandes Carrières du Nord » suite à sa scission totale.

Ces impôts, considérés jusqu'au 31 décembre 2009 comme un engagement en hors bilan, ont été constatés en 2010 et ce à concurrence du montant restant dû, parmi les passifs, sous la rubrique « Passif d'impôts ».

Cet ajustement s'est traduit par une modification comptable affectant les résultats reportés pour un montant de D : 9.554.671.

9-4 Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**Tableaux de variation des capitaux propres**

**31 décembre 2010**

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Réserves spécial</i>	<i>Modifications comptables</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 décembre 2008</b>	<b>42 480 060</b>	<b>1 828 081</b>						<b>(441 074)</b>	<b>43 867 067</b>
Augmentation de capital (AGE du 20 février 2009)	29 200 000								29 200 000
Affectation du résultat 2008							(441 074)	441 074	-
Résultat de l'exercice 2009								144 549	144 549
Compte spécial d'investissement 2009								2 725 000	2 725 000
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>71 680 060</b>	<b>1 828 081</b>	-	-	-		<b>(441 074)</b>	<b>2 869 549</b>	<b>75 936 616</b>
Affectation du résultat 2009 approuvée par l'AGO du 29 mars 2010				143 477	2 725 000		1 072	(2 869 549)	-
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 14 avril 2010	71 000 000		63 900 000						134 900 000
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 16 décembre 2010	2 743 847	(18 847)			(2 725 000)				-
Modifications comptables affectant les résultats reportés						(9 554 671)			(9 554 671)
Résultat de l'exercice 2010								6 917 572	6 917 572
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	<b>145 423 907</b>	<b>1 809 234</b>	<b>63 900 000</b>	<b>143 477</b>	-	<b>(9 554 671)</b>	<b>(440 002)</b>	<b>6 917 572</b>	<b>208 199 517</b>

**NOTE N°10 : EMPRUNTS****TABLEAU DES EMPRUNTS**

(Montants exprimés en dinar)

	SOLDES AU 31.12.2009				MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		SOLDES AU 31.12.2010		
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Echéances impayées</u>	<u>Additions</u>	<u>Remboursement.</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
<b>Amen Bank</b>	1 765 163	928 669	196 491	640 003	-	1 765 163	-	-	-
<b>STB</b>	10 152 196	2 252 311	1 630 893	6 268 992	-	10 152 196	-	-	-
<b>STUSID</b>	852 857	-	-	852 857	-	852 857	-	-	-
<b>ATTIJARI BANK</b>	6 595 239	-	606 506	5 988 733	-	6 595 239	-	-	-
<b>EL ISSTIFA ( ex. BTKD )</b>	2 016 026	-	-	2 016 026	-	2 016 026	-	-	-
<b>BH 23 MD</b>					23 000 000	-	23 000 000	23 000 000	-
<b>BT 30 MD</b>					30 000 000	-	30 000 000	30 000 000	-
<b>STB 27 MD</b>					27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	-
<b>BT 25 MD</b>					25 000 000	-	25 000 000	25 000 000	-
<b>BT 20 MD</b>					20 000 000	13 333 328	6 666 672	-	6 666 672
<b><u>Total des emprunts</u></b>	<b><u>21 381 481</u></b>	<b><u>3 180 980</u></b>	<b><u>2 433 890</u></b>	<b><u>15 766 611</u></b>	<b><u>125 000 000</u></b>	<b><u>34 714 809</u></b>	<b><u>111 666 672</u></b>	<b><u>105 000 000</u></b>	<b><u>6 666 672</u></b>

**NOTE N°11 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2010 un solde de 11.046.301 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2011	3 798 762	2 725 706	1 073 056
2012	3 781 293	2 944 554	836 738
2013	3 812 031	3 250 926	561 105
2014	3 117 505	2 833 587	283 918
2015	2 042 008	1 973 205	68 803
2016	44 028	44 028	-
<hr/>			
<b>Total général</b>	<b>16 595 626</b>	<b>13 772 007</b>	<b>2 823 619</b>
<hr/>			
2011	(3 798 762)	(2 725 706)	(1 073 056) *
<hr/>			
<b>Total à plus d'un an</b>	<b>12 796 864</b>	<b>11 046 301</b>	<b>1 750 564</b>
<hr/>			

\* : figurant au niveau du poste " concours bancaires et autres passifs financiers ".

**NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ASSOCIES**

Deux conventions de comptes courants associés ont été conclues en date du 17 novembre 2008, provenant de la réduction du capital décidée par L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2008.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés conclues en date du 17 novembre 2008, ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les deux actes de cession de créances du 16 février 2009 conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an.

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2010 à 63.207.323 DT, s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
▪ Compte courant associé Lazhar STA	23 227 394	33 159 970
▪ Compte courant associé BINACORP	33 159 970	33 159 970
▪ Intérêts sur compte courant associé Lazhar STA	3 464 767	3 465 099
▪ Intérêts sur compte courant associé BINACORP	3 355 192	2 412 453
▪ Intérêts sur compte courant associé BINA HOLDING	-	498 012
<b>Total</b>	<b>63 207 323</b>	<b>72 695 504</b>

Les mouvements enregistrés, durant l'exercice 2010, sur les comptes courants associés se présentent dans le tableau suivant :

**EVOLUTION DES COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

	<u>Groupe STA</u>		<u>BINA Holding</u>		<u>Bina corp</u>		<u>Total</u>
	<u>Principal</u>	<u>intérêts</u>	<u>Principal</u>	<u>intérêts</u>	<u>Principal</u>	<u>intérêts</u>	
Création des comptes courants actionnaires suite à la réduction du capital en date du 17/12/2008	45 020 530		21 299 410				66 319 940
Intérêts 2008		520 237		246 127			766 364
<b>Soldes au 31/12/2008</b>	<b>45 020 530</b>	<b>520 237</b>	<b>21 299 410</b>	<b>246 127</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 086 304</b>
<i><b>Mouvements enregistrés en 2009</b></i>							
Cessions de créances en date 16/02/2009	(11 860 560)	-	-21 299 410	-	33 159 970	-	-
Intérêts 2009		2 944 862		251 885		2 412 453	5 609 200
<b>Soldes au 31/12/2009</b>	<b>33 159 970</b>	<b>3 465 099</b>	<b>-</b>	<b>498 012</b>	<b>33 159 970</b>	<b>2 412 453</b>	<b>72 695 504</b>
<i><b>Mouvements enregistrés en 2010</b></i>							
Règlements des intérêts		(2 250 000)		(513 865)		(1 868 750)	(4 632 615)
Intérêts 2010		2 249 668		15 853		2 811 489	5 077 010
Prise en charge des dettes financières des sociétés Maghreb Transport et Tunisian Marbles and tiles	(9 932 576)						(9 932 576)
<b>Soldes au 31/12/2010</b>	<b>23 227 394</b>	<b>3 464 767</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 159 970</b>	<b>3 355 192</b>	<b>63 207 323</b>

**NOTE N°13 : PASSIFS D'IMPOTS**

Les missions réalisées préalablement à l'introduction des titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ont pris en compte au niveau des travaux d'évaluation, l'engagement de la société « Carthage Cement » de payer l'impôt au titre des plus values réalisées par la société « Les Grandes Carrières du Nord » suite à sa scission totale.

Ces impôts, considérés jusqu'au 31 décembre 2009 comme un engagement en hors bilan, ont été constatés en 2010 et ce à concurrence du montant restant dû, parmi les passifs, sous la rubrique « Passif d'impôts ».

Cet ajustement s'est traduit par une modification comptable affectant les résultats reportés pour un montant de 9.554.671 DT.

La reprise au titre de 2010 sur ce passif d'impôt, constatée en résultat de l'exercice a été de 1.220.643 DT.

Ainsi, le solde du passif d'impôt, s'élève à la clôture de l'exercice à 8.334.028 DT.

**NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2010 un solde de 13.442.447 DT, contre 2.411.721 DT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2 390 882	1 498 747	892 135
Fournisseurs effets à payer	270 024	370 367	(100 343)
Fournisseurs d'immobilisations	10 719 971	456 258	10 263 713
Fournisseurs d'immobilisations effets à payer	4 468	86 349	(81 881)
Autres	57 102	-	57 102
<b>Total</b>	<b>13 442 447</b>	<b>2 411 721</b>	<b>11 030 726</b>

**NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2010, un total de 5.791.206 DT, contre 8.964.801 DT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Etats impôts et taxes (a)	4 822 898	7 988 215	(3 165 317)
Rémunérations dues au personnel	141 868	252 774	(110 906)
BINA CORP	-	473 728	(473 728)
JUGURTHA STUDIES	10 573	-	10 573
NAFRINVEST	8 447	-	8 447
Charges à payer (b)	781 393	250 084	531 309
Provisions pour risques et charges	26 027	-	26 027
<b>Total</b>	<b>5 791 206</b>	<b>8 964 801</b>	<b>(3 173 595)</b>

(a) Les comptes « Etats, impôts et taxes » s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Calendrier amnistie fiscale	1 875 607	2 927 745	(1 052 138)
Impôts à liquider	2 049 428	1 619 943	429 485
Retenues à la source	13 516	889	12 627
CNSS	513 344	395 860	117 484
Autres impôts et taxes	371 003	583 958	(212 955)
Redressement fiscal	-	2 459 820	(2 459 820)
<b>Total</b>	<b>4 822 898</b>	<b>7 988 215</b>	<b>(3 165 317)</b>

(b) Les charges à payer se détaillent comme suit :

Désignation	
Charges de personnel	723 888
Honoraires	46 000
Autres	11 505
<b>Total</b>	<b>781 393</b>

**NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 11.362.657 DT, contre 27.248.062 au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Crédit de Financement de stock	-	160 000	(160 000)
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	6 666 672	2 433 890	4 232 782
Echéances à moins d'un an sur crédit bail (note 11)	2 725 706	622 500	2 103 206
Échéances impayées (note 10)	-	15 766 610	(15 766 610)
Intérêts courus	163 913	246	163 667
Commissions d'engagement courus	423 000	-	423 000
Intérêts échus et impayés	-	2 502 238	(2 502 238)
Banques(a)	1 383 366	5 762 578	(4 379 212)
<b>Total</b>	<b>11 362 657</b>	<b>27 248 062</b>	<b>(15 885 405)</b>

(a) Les banques totalisent 1.383.366 DT au 31/12/2010 contre 5.762.578 DT au 31/12/2009 accusant ainsi une baisse de 4.379.212 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	Variation
C.C.N° 107100213-7	-	3 939 318	(3 939 318)
C.C.N° 1071035792	-	59	(59)
C.C.N° 7310110838 Amen Bank	-	814 980	(814 980)
C.C.N° 7040470020	-	688 794	(688 794)
ATB 471105193570	-	319 378	(319 378)
ATB 020 1105 018008	-	49	(49)
BT CCN°05903000050331784229	740 885	-	740 885
ELBARAKA	642 481	-	642 481
<b>Total</b>	<b>1 383 366</b>	<b>5 762 578</b>	<b>(4 379 212)</b>

(b) Dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière, la société a conclu des accords avec les banques et sociétés de recouvrement portant sur le règlement des anciennes dettes dues par les sociétés « Les Grandes Carrières du Nord », « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles and Tiles » et totalisant un montant net d'abandon de 34.933.752 DT.

Il convient de signaler que les sommes payées pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles and Tiles », et s'élevant à 9.932.576 DT, ont été imputées sur le compte courant de l'associé Lazhar STA.

Cette opération d'arrangement s'est soldée par un gain en faveur de la société pour un montant de 4.141.512 DT (voir note 25), et une perte de 264.437 DT (voir note 26).

**NOTE N°17 : REVENUS**

Les revenus s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<i>En Dinars</i>
			<b>Variation</b>
Ventes de produits de carrière	21 501 972	13 193 802	8 308 170
Chargements et transports	1 397 656	603 733	793 923
Ventes de bétons prêts à l'emploi	359 081	-	359 081
<b>Total</b>	<b>23 258 709</b>	<b>13 797 535</b>	<b>9 461 174</b>

**NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE**

La production immobilisée est constituée de la quote part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Variation</b>
▪ Travaux Piste Carrière	2 826 825	-	2 826 825
▪ Travaux Piste Cimenterie	722 395	-	722 395
▪ Travaux préparatoires Cimenterie	2 334 160	-	2 334 160
▪ Production immobilisée ready mix	28 205	-	28 205
▪ Aménagement Front	-	3 323 841	(3 323 841)
<b>Total</b>	<b>5 911 585</b>	<b>3 323 841</b>	<b>2 587 744</b>

**NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 5.265.467 DT, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<i>En Dinars</i>
			<b>Variation</b>
Explosifs	888 406	832 128	56 278
Gasoil	2 064 652	1 334 108	730 544
Lubrifiant	121 650	118 162	3 488
Pièces de rechange	1 458 482	1 365 288	93 194
Achats Ready mix	221 419	-	221 419
Achats de matières consommables	105 023	62 779	42 244
Achats non stockés de matières et fournitures	648 150	460 855	187 295
Variation de stocks des pièces de rechange	(242 315)	(103 414)	(138 901)
<b>Total</b>	<b>5 265 467</b>	<b>4 069 906</b>	<b>1 195 561</b>

**NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2010 à 6.509.714 DT se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En Dinars
			Variation
▪ Salaires et complément de Salaires	5 497 883	3 943 414	1 554 469
▪ Cotisations sociales	980 451	781 287	199 164
▪ Autres charges sociales	94 772	96 465	(1 693)
▪ Transfert de charges	(63 392)	(56 462)	(6 930)
<b>Total</b>	<b>6 509 714</b>	<b>4 764 704</b>	<b>1 745 010</b>

**NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En Dinars
			Variation
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	135 361	-	135 361
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 261 689	8 135 586	(873 897)
- Transfert de charges	-	(3 321 548)	3 321 548
- Dotations aux résorptions des charges reportées	1 273 970	-	1 273 970
- Dotations aux provisions pour risques & charges	26 027	-	26 027
<b>Total</b>	<b>8 697 047</b>	<b>4 814 038</b>	<b>3 883 009</b>

**NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En Dinars
			Variation
Loyers et charges locatives	229 229	763 841	(534 612)
Entretiens et réparations	198 278	213 359	(15 081)
Assurances	210 443	107 733	102 710
Études, recherches et divers services extérieurs	48 399	142 609	(94 210)
Autres charges	42 437	15 012	27 425
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>728 786</u></b>	<b><u>1 242 554</u></b>	<b><u>(513 768)</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	211 923	130 604	81 319
Publicités, publications, relations publiques	126 678	2 735	123 943
Déplacements, missions et réceptions	31 875	53 442	(21 567)
Dons & subventions	78 627	55 839	22 788
Transports	171 156	53 913	117 243
Frais postaux et de télécommunications	186 386	65 987	120 399
Services bancaires et assimilés	322 156	233 962	88 194
Autres	6 452	3 991	2 461
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>1 135 253</u></b>	<b><u>600 472</u></b>	<b><u>534 780</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	80 081	79 514	567
T.C.L	62 016	32 891	29 125
Droits d'enregistrement et de timbres	133 588	226	133 362
Autres impôts & taxes	18 448	10 256	8 192
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>294 133</u></b>	<b><u>122 887</u></b>	<b><u>171 246</u></b>
Transfert de charges	(1 865)	(72 627)	70 762
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>2 156 307</b>	<b>1 893 285</b>	<b>263 022</b>

**NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2010 à 2.233.263 DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En dinars
			Variation
Intérêts des comptes courants actionnaires	5 077 011	5 609 200	(532 189)
Intérêts des emprunts	1 836 786	-	1 836 786
Intérêts de retards	-	35	(35)
Agios débiteurs	50 513	549 147	(498 634)
Frais d'escomptes	175 864	-	175 864
Pertes de change	204 893	1 740	203 153
Gains de change	(34 849)	(924)	(33 925)
Pénalités de retards	56	160 157	(160 101)
<b>Total</b>	<b>7 310 274</b>	<b>6 319 355</b>	<b>990 919</b>
Transfert des charges sur charge Financière	(5 077 011)	(5 609 200)	532 189
<b>Total</b>	<b>2 233 263</b>	<b>710 155</b>	<b>1 523 108</b>

**NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements s'élèvent à 574.946 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	En Dinars
			Variation
▪ Pertes nettes sur cession de valeurs mobilières	-	(437 705)	437 705
▪ Gains nets sur cession de valeurs mobilières	92 248	-	92 248
▪ Dividendes	482 698	847 599	(364 901)
<b>Total</b>	<b>574 946</b>	<b>409 894</b>	<b>165 052</b>

**NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2010 à 4.141.634 DT, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Abandon de dettes bancaires (voir note 16)	4 141 512	-
Autres	121	123
<b>Total</b>	<b>4 141 634</b>	<b>123</b>

**NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 313.882 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<i>En Dinars</i> <b>Variation</b>
Pénalités de retard	39 151	216 592	(177 441)
Notification de redressement fiscal	-	3 236 448	(3 236 445)
Reprise sur provision pour redressement fiscal	-	(3 241 530)	3 241 530
Ajustement des dettes financières (voir note 16)	264 437	-	264 437
Autres	10 294	19 851	(9 560)
<b>Total</b>	<b>313 882</b>	<b>231 361</b>	<b>82 521</b>

**NOTE N°27 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2010, a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<i>En Dinars</i>
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>8 719 199</b>
<b>I. A réintégrer</b>	
▪ Pénalités	49 303
▪ Charges d'intérêts sur CCA >50% du capital	587 330
▪ Charges non déductibles	135 000
▪ Résorption de frais préliminaires déduits durant les exercices antérieurs	757 418
▪ Réintégration du 1/5 de 50% de la plus value de scission.	10 422 808
<b><u>Total des réintégrations</u></b>	<b><u>11 951 859</u></b>
<b>II. A déduire</b>	
▪ Intérêts des comptes courants actionnaires	5 077 011
▪ Dividendes	482 698
<b><u>Total des déductions</u></b>	<b><u>5 559 709</u></b>
▪ <b>Résultat fiscal</b>	<b>15 111 349</b>
▪ <b>Impôt au taux de 20%</b>	<b>3 022 270</b>
<b>III A imputer</b>	
▪ Retenues à la source.	(972 842)
▪ <b>Impôt à payer</b>	<b>2 049 428</b>

***NOTE N°28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE***

Suite aux évènements exceptionnels qu'a connus le pays lors de la période post révolution, il n'a pas été enregistré de dégâts matériels affectant les actifs de la société.

Par ailleurs, et par jugement en date 29 janvier 2011, il a été désigné un expert comptable chargé de contrôler de manière permanente la gestion administrative et financière de la société, ainsi qu'un juge contrôleur de ses travaux.

De même et par jugement en date du 05 mars 2011, monsieur Hatem GARBOUJ a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire, aussi il a été désigné un juge chargé de contrôler ses travaux.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 27 juillet 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Messieurs les actionnaires  
De la société « CARTHAGE CEMENT »

## RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 426.383.479 et un bénéfice net de D : 6.917.572, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société CARTHAGE CEMENT, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3-** Les versions amendées des conventions de comptes courants associés signées en date du 15 avril 2010, prévoient le remboursement desdits comptes courants à partir du premier janvier 2012.

Toutefois, et dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière, il a été procédé aux règlements pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour un montant total de D : 9.932.576, qui a été imputé sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

De même, des intérêts sur les comptes courants associés devant être capitalisés aux termes desdites conventions, ont été servis aux bénéficiaires pour un montant de D : 4.632.615.

Aussi, le décompte des intérêts de l'exercice 2010, a tenu compte desdits remboursements ce qui a eu pour effet de réduire la charge y afférente supportée au titre de cet exercice, d'un montant de D : 754.630.

Enfin, il convient de signaler que ces remboursements, outre le fait qu'ils constituent une dérogation aux termes des conventions précitées, n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable du conseil et n'ont pas été portés à la connaissance du Conseil du Marché Financier.

#### **4- Opinion sur les états financiers**

A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société CARTHAGE CEMENT, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **5- Vérifications et informations spécifiques**

**5-1-** La société les Grandes Carrières du Nord, scindée en Octobre 2008 en deux sociétés : « CARTHAGE CEMENT » et « les Grandes Carrières du Nord Trade » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de

l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2008.

Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 aux sociétés « CARTHAGE CEMENT » et « les Grandes Carrières du Nord Trade », et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de D : 916.323, dont D : 299.478 de pénalités.

La société « CARTHAGE CEMENT » a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. Toutefois, aucune suite n'a été réservée à ce sujet par l'administration fiscale.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend pour l'essentiel de la position de l'administration sur les observations et arguments présentés par la société.

5-2- Les missions réalisées préalablement à l'introduction des titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ont pris en compte au niveau des travaux d'évaluation, l'engagement de la société « CARTHAGE CEMENT » de payer l'impôt au titre des plus values réalisées par la société « Les Grandes Carrières du Nord » suite à sa scission totale.

Ces impôts, considérés jusqu'au 31 décembre 2009 comme un engagement en hors bilan, ont été constatés en 2010 et ce à concurrence du montant restant dû, parmi les passifs, sous la rubrique « Passif d'impôts ».

Cet ajustement s'est traduit par une modification comptable affectant les résultats reportés pour un montant de D : 9.554.671.

La reprise au titre de 2010 sur ce passif d'impôt, constatée en résultat de l'exercice a été de D : 1.220.643.

5-3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5-4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

5-5- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 02 Août 2011

**Les Commissaires aux Comptes**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**FINOR**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**Mustapha MEDHIOUB**

Messieurs les actionnaires  
De la société « CARTHAGE CEMENT »

## **RAPPORT SPECIAL**

Messieurs,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I- CONVENTIONS REGIES PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 200 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, AUTORISEES ET CONCLUES EN 2010**

- 1- Votre Conseil d'Administration réuni le 22 Mars 2010, a autorisé la société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000 KDT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de franchises et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25 points l'an.

Il l'a aussi autorisé à contracter un crédit complémentaire auprès d'ELBARAKA BANK, de Type vente à tempérament pour un montant de 10.000 KDT remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et productif d'intérêt au taux de 7% l'an.

Enfin, le même conseil d'administration a autorisé la société à contracter auprès de certaines banques, des crédits à court terme pour une enveloppe de 40.000 KDT, remboursables sur des périodes allant de 6 à 12 mois et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25 points l'an.

- 2- Votre Conseil d'Administration réuni le 29 Septembre 2010, a autorisé la société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000 KDT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de franchises et productif d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,75 points l'an.

## **II- CONVENTIONS REGIES PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 202 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

Il a été constaté que des conventions et opérations réglementées n'ont pas été soumises, par inadvertance, à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

### **II-1 CONVENTIONS CONCLUES AVANT 2010**

- 3- La société Carthage CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage CEMENT mais en aucun cas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un projet d'avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été élaboré pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à CARTHAGE CEMENT de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de CARTHAGE CEMENT mais en aucun cas avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Par ailleurs, Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2010 sur les comptes courants associés se résument comme suit :

- Règlement partiel des intérêts sur compte courant associé Lazhar STA pour 2.250.000 DT ;
- Règlement partiel des intérêts sur compte courant associé BINA Corp pour 1.868.750 DT ;
- Règlement des intérêts sur compte courant associé Bina HOLDING pour 513.865 DT;
- La prise en charge par Mr Lazhar STA des sommes payées pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » s'élevant respectivement à 8.341.527 DT et 1.591.049 DT.
- Les intérêts décomptés au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 5.077.010 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2010 un solde de 63.207.323 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINACORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	3 464 767
Intérêts sur compte courant BINACORP	3 355 192
<b>Total</b>	<b>63 207 323</b>

- 4- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 05 Décembre 2008, avec la société « GAMMARTH IMMOBILIERE » un contrat portant sur la location d'un local d'une superficie totale de 429 m<sup>2</sup> avec 4 places de parking, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis.

Cette location est consentie pour une période de trois années successives commençant le premier Janvier 2009 et finissant le 31 Décembre 2011, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 64.860 majoré de 5% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 68.103.

- 5- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT.

CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2010, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 19.872.187 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève à la clôture de l'exercice 2010 à 6.803.570 DT. Les effets escomptés et non échus s'élèvent à 9.031.362 DT.

## **II- 2 CONVENTIONS CONCLUES ET OPERATIONS REALISEES EN 2010**

- 6- La société CARTHAGE CEMENT a conclu le 9 Février 2010, avec la société « KARTHAGO Group » une convention d'assistance et d'audit. En vertu de cette convention, la société « KARTHAGO Group » fourni à « CARTHAGE CEMENT » des services d'assistance comptable, juridique et fiscale en plus de missions d'audit et de contrôle financiers semestriels.

En contrepartie de ses services, la société « KARTHAGO Group » perçoit mensuellement des honoraires en hors taxe de D : 10 000.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter du 1er Mars 2010, renouvelable par tacite reconduction faute de congé donné par écrit au moins deux mois d'avance.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 100.000.

- 7- La société Carthage CEMENT a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS.

Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de D : 44.000.

- 8- La société Carthage CEMENT a signé le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m<sup>2</sup> avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Janvier 2010 et finissant le 31 Décembre 2010, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 147 le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance.

Ce contrat a fait l'objet de trois avenants :

- Un 1<sup>er</sup> avenant en date du 1<sup>er</sup> Avril 2010, ayant pour objet de porter la surface louée de 650 m<sup>2</sup> à 1.030 m<sup>2</sup>.
- Un second avenant en date du 1<sup>er</sup> Juin 2010 portant sur une surface complémentaire de 180 m<sup>2</sup> aux prix de 137 dinars le m<sup>2</sup>.
- Un troisième avenant en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2010, portant sur la location d'une surface complémentaire de 571 m<sup>2</sup> aux prix de 147 dinars le m<sup>2</sup>.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 172.816.

- 9- La société Carthage CEMENT a signé en Avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m<sup>2</sup>, faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2010 et finissant le 31 Mars 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf congé signifié par l'une des parties deux mois au moins avant l'expiration du bail.

Le loyer annuel en hors taxe est fixé à D : 73,500 le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 17.860.

**10-La société Carthage CEMENT a signé en Avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location de dépôts d'une superficie totale de 9.000 m<sup>2</sup> dont 5.000 m<sup>2</sup> couverts, situés à la zone industrielle limitrophe, route GP1 Tunis-Sousse Km 4,5 Ben AROUS Tunis.**

Cette location est consentie pour une période de deux années commençant le premier Avril 2010 et finissant le 31 Mars 2012 moyennant un loyer annuel, payable trimestriellement et par avance de :

- D : 15 HTVA le m<sup>2</sup> pour la surface couverte de 5.000 m<sup>2</sup>.
- D : 10 HTVA le m<sup>2</sup> pour la surface non couverte de 4.000 m<sup>2</sup>.

Ce loyer subira, à partir du 1er Avril 2012, une augmentation de 5% l'an.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 86.250.

**11-La société Carthage CEMENT a signé le 26 Août 2010, avec la Société de Promotion Touristique et de Plaisance un contrat portant sur la location du Bungalow n°21 situé à la résidence de Sidi Bou Said, destiné à l'hébergement du personnel du fournisseur étranger « PEG » conformément aux clauses du contrat de supervision des travaux.**

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Septembre 2010 et finissant le 31 Aout 2011 moyennant un loyer annuel de D : 48.000, payable trimestriellement et par avance. Les charges communes sont fixées à 2% du montant du Loyer.

Sauf congé signifié par l'une des parties un mois à l'avance, ce contrat est prorogé aux mêmes conditions moyennant une augmentation de loyer de 5%.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 16.320.

**12-La société Carthage CEMENT a signé le 26 Août 2010, avec la Société de Promotion Touristique et de Plaisance un contrat portant sur la location du Bungalow n°25 situé à la résidence de Sidi Bou Said, destiné à l'hébergement du personnel du fournisseur étranger « PEG ».**

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Septembre 2010 et finissant le 31 Août 2011 moyennant un loyer annuel de D : 42.000, payable trimestriellement et par avance. Les charges communes sont fixées à 2% du montant du Loyer.

Sauf congé signifié par l'une des parties un mois à l'avance, ce contrat est prorogé aux mêmes conditions moyennant une augmentation de loyer de 5%.

La charge constatée à ce titre en 2010 s'élève à D : 14.280.

13-La société Carthage CEMENT a acquis auprès des sociétés « NAFRINVEST SARL » et la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » 2.999 parts sociales du capital de la société « LES CARRELAGES DE BERBERES », SARL au capital de D : 30.000 divisé en 3.000 part de D : 10 chacune et ce, au prix de D : 350.883.

Par ailleurs, la société Carthage CEMENT a payé les frais de fonctionnement et de gestion de la société « LES CARRELAGES DE BERBERES ». Le cumul de ces frais avancés par la société Carthage CEMENT a atteint, à la clôture de l'exercice 2010, un montant de D : 171.777.

14-La société Carthage CEMENT a souscrit, en 2010, à 999 actions d'une valeur nominale de D : 100 chacune au capital de la société « BIOMASSE POWER GENERATION SA » et ce pour l'utilisation future de l'électricité « verte ».

15-Au cours de l'exercice 2010, la société Carthage CEMENT a réalisé avec la société BINA Trade (ex GCN TRADE), les opérations suivantes :

- Facturations de la consommation de Gazoil et lubrifiants pour D : 1.020.094 ;
- Facturations de la quote-part du loyer des locaux sis à Ben Arous pour D : 60.375 ;
- Facturations de primes d'assurance dans le cadre d'un avenant au contrat d'assurance flotte automobile avec la COMAR, en vertu duquel les véhicules appartenant à la société BINA TRADE sont couverts par ce même contrat, pour un montant de 78.338 DT.

### **III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS**

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration du 10 mars 2010, a fixé les rémunérations et avantages du Directeur Général comme suit :

- Un salaire mensuel net de D : 10.000 ;
- La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
- La prise en charge de la consommation de carburant ;
- La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2010 a nommé Messieurs Hatem GARBOUJ et Raouf BEN ABDALLAH, en qualité d'administrateurs.

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit :

	Directeur Général (*)	Administrateurs salariés (*)
Salaires & rémunérations	152.137	270.424
Autres avantages	21.890	15.621
Charges sociales et fiscales	4.348	58.905
<b>TOTAL</b>	<b>178.465</b>	<b>344.950</b>

*(\*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 Août 2011

#### Les Commissaires aux Comptes

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**FINOR**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**Mustapha MEDHIOUB**